

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 13 MARS 2017**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**le 13 mars 2017**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Déborah PAWLIK  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier LE RESTE  
Mme Anne SOUYRIS  
M. Bernard GAUDILLÈRE  
M. Frédéric BOUSCARLE  
M. Laurent SCHOUTETEN  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
Mme Dominique TOURTE  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELES  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Léa VASA  
M. Dante BASSINO  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Hélène DUVERLY

*Le quorum est atteint.*

**Excusée :**

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 45

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<b>Projet de délibération : MA10-17-19 .....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : MA10-17-20 .....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : DEVE 55.....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DPA 25.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 8 .....</b>	<b>12</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 13 .....</b>	<b>13</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 29 .....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DLH 53.....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DFPE 15.....</b>	<b>16</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 463.....</b>	<b>16</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 771.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 6 DJS.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 330.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 375.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 667.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DPA 14.....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DFA 23.....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DPE 21.....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DVD 35 .....</b>	<b>23</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DEVE 60.....</b>	<b>23</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DEVE 33.....</b>	<b>24</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 27 .....</b>	<b>24</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DEVE 63.....</b>	<b>26</b>
<b>Vœux .....</b>	<b>26</b>

## Questions au pré-conseil d'arrondissement

### *Aménagement du Canal Saint-Martin*

**Des membres du Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry** indiquent que la question de l'aménagement du Canal Saint-Martin a fait l'objet d'une réunion publique le 15 décembre 2016. Lors de cette réunion, les riverains ont souligné les difficultés rencontrées du fait des désordres accompagnant les activités nocturnes (volumes sonores élevés, comportements troublant l'ordre public liés à la consommation excessive d'alcool). La réunion a permis de recueillir l'expression des habitants en matière d'aménagement des abords du Canal. Parmi les pistes avancées, des initiatives comme la piétonnisation, la création d'aires de jeux, d'espaces verts et de détente ont été proposées.

Le Conseil de quartier Château d'Eau-Lancry considère que l'aménagement du Canal constitue une opération nécessaire et urgente, permettant d'organiser les modalités d'un espace partagé des différents usages liés au site.

À cet égard, il demande qu'une étude concernant les aménagements soit réalisée, afin que les abords du Canal s'adaptent aux usages actuels, mais puissent aussi accompagner ceux de demain, tout en réduisant les nuisances constatées.

Il souhaite que l'étude soit menée en concertation avec les riverains, les usagers, les Conseils de Quartier, les commerçants, les associations, la communauté éducative, ainsi que des personnes représentant la société civile.

Le Conseil de Quartier propose par ailleurs qu'un groupe de travail rassemblant les élus et les diverses parties prenantes au projet soit constitué pour définir le cahier des charges de l'étude.

Il souhaite enfin que, dans un souci de convergence et de cohérence des aménagements, l'étude soit rapidement réalisée en amont des travaux et que tout projet concernant les aménagements soit mis en attente tant que l'étude ne sera pas réalisée.

**M. SIMONDON** signale que la réflexion sur le devenir du Canal Saint-Martin présente une double préoccupation, l'une portant sur l'aménagement des espaces bordant le Canal et l'autre traitant des usages du site. Il indique que la préoccupation budgétaire ne peut être absente de la démarche de réflexion et rappelle que divers projets lancés par des habitants au titre du budget participatif n'avaient pas été retenus à l'issue de la consultation, malgré l'intérêt qu'ils présentaient. Il craint qu'une fois l'étude réalisée, l'incertitude sur les données financières accompagnant la réalisation du projet issu de l'étude n'aboutisse à créer un sentiment de frustration chez les habitants.

Il note que le Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry et l'association des riverains du Canal constituent des organes où l'expression des habitants et des riverains est recueillie. Cela peut constituer un point d'appui pour la mise en œuvre d'une concertation formalisée associant tous les acteurs concernés, interlocuteurs des élus. Dans cette optique, la Majorité municipale proposera au vote de la présente réunion du Conseil d'arrondissement l'adoption d'un vœu demandant à la Ville de Paris la réalisation d'une étude s'organisant sur le fondement d'une vaste concertation. Cette démarche associerait ainsi les Conseils de quartier, les commerçants, les établissements scolaires, les riverains. L'APUR pourrait éventuellement porter cette étude.

**M. RAIFAUD** signale que les élus écologistes partagent le souhait exprimé par le Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry d'une étude sur les aménagements du site et sur ses usages. Ces élus souhaitent également la mise en place d'une procédure de concertation associée à la réalisation de l'étude.

**Mme PAWLIK** remercie les membres du Conseil de quartier Château d'Eau-Lancry pour leur intervention relative à l'aménagement du Canal Saint-Martin. Elle indique que l'étude et l'analyse de la situation actuelle constituent le préalable à tout aménagement. Elle signale que la concertation doit s'opérer dès la construction de l'étude et que cette démarche doit véritablement associer l'ensemble des personnes et structures concernées par la question. À cet égard, elle note que les associations et, en particulier, celle dite des Riverains du Canal Saint-Martin, ne figurent pas parmi les structures mentionnées dans le vœu soumis au vote du Conseil par la Majorité. Elle demande que le texte du vœu intègre la mention relative aux associations de riverains. Par ailleurs, elle souhaite que des éléments précis soient fournis sur le calendrier de réalisation de l'étude.

**M. BRIBARD** indique que la question du Canal Saint-Martin est intégrée parmi les actions retenues dans le contrat de prévention et de sécurité du 10<sup>e</sup> arrondissement. Ce contrat, signé le 27 février 2017, aborde les problèmes relatifs aux atteintes à la salubrité et à la tranquillité publique.

**M. FÉRAUD**, répondant à Mme PAWLIK, annonce que les associations représentant les riverains et les usagers prendront part à la concertation. La date de lancement et le calendrier constituent par contre des éléments sur lesquels il ne peut donner d'éléments précis.

Il indique que l'étude pourrait apporter un éclairage sur les cheminements, sur l'accessibilité aux personnes handicapées, ainsi que sur les usages.

Il signale que, si un projet fédérateur était, dans la logique de l'étude, présenté au financement du budget participatif, ce projet mériterait alors une forte mobilisation tant des habitants que de la municipalité. Le caractère fédérateur du projet et l'ampleur de son soutien contribueraient alors à donner au projet des chances sérieuses de recueillir les financements nécessaires.

**Une intervenante**, membre du Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry remercie le Conseil d'Arrondissement pour la prise en compte de la demande exprimée. Elle garantit la participation active du Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry à la démarche.

***Incidents constatés dans le quartier Chaudron Aqueduc Château-Landon du fait d'actes commis par des bandes de jeunes***

**Mme DECOURSON** signale que les habitants du quartier Chaudron Aqueduc Château-Landon subissent les désagréments croissants causés par des jeunes s'adonnant au trafic de stupéfiants et auteurs de diverses dégradations et incivilités. Elle attire l'attention des élus sur le fait que ces divers troubles causent l'exaspération mais aussi la crainte des habitants du quartier. Redoutant des incidents du fait des tensions entre les jeunes et les habitants, elle demande à la municipalité d'agir et souhaite savoir quelles pourraient être les modalités et le calendrier de cette action.

**M. FÉRAUD** signale que, dans le souci de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques, les lieux de rassemblement (en particulier, le gymnase, la piscine et le centre d'animation) ont fait l'objet d'installation de caméras. Par ailleurs, la préfecture de police a installé une caméra de vidéoprotection donnant sur la rue de Château-Landon. Il indique que ces mesures ont pu améliorer la situation du quartier, mais qu'un déplacement du foyer de délinquance semble s'être opéré à l'angle de la rue Chaudron et de la rue de l'Aqueduc.

Il précise que les services de police ont mené en septembre 2016 et en mars 2017 des opérations visant à interpellier les individus coupables de trafic de stupéfiants.

Il indique qu'il a demandé à la préfecture de police de réinstaller une caméra à l'angle de la rue Chaudron et de la rue de l'Aqueduc, après la dégradation du précédent dispositif. Par ailleurs, des rondes de police plus fréquentes ont été demandées au commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement. En revanche, les barrières vers lesquelles ont lieu les attroupements ne seront pas enlevées, car elles font partie du dispositif mis en place dans le cadre du plan Vigipirate.

M. FÉRAUD se dit favorable à une rencontre entre un collectif d'habitants et le commissaire du 10<sup>e</sup> arrondissement de manière à ce que l'action des forces de police repose sur un état précis des différents types de situations vécues et constatées par les habitants du quartier.

**Mme FAJGELES** signale que le plan de propreté peut faire l'objet d'une adaptation pour gérer les répercussions en termes de salubrité causées par les comportements des jeunes. Ainsi, les services municipaux peuvent opérer un balayage et un nettoyage plus fréquent des rues Chaudron et de l'Aqueduc. Une rencontre entre le collectif de riverains et les services municipaux permettrait de discuter des modalités pratiques de cette évolution du plan de propreté.

Mme FAJGELES indique par ailleurs que les boîtiers électriques d'éclairage public entre la rue de l'Aqueduc et de Château-Landon seront sécurisés par le biais d'une enveloppe métallique blindée.

**Mme PAWLIK** remercie le collectif pour son intervention. Elle fait remarquer que diverses mesures seront susceptibles d'améliorer la situation vécue par les habitants : installation rapide de la caméra de surveillance, renforcement des patrouilles de police, réflexion sur le

mobilier urbain pouvant remplacer les barrières vers lesquelles ont lieu les attroupements. Elle soutient les actions municipales visant à rétablir l'ordre dans le quartier et elle sera attentive aux engagements pris.

**M. FÉRAUD** indique que l'existence d'un sentiment de crainte ressenti par les habitants du quartier face aux situations exposées n'est pas admissible. Il appelle au renforcement du dialogue entre la police et les riverains évoqué précédemment pour que les interventions des forces de l'ordre puissent s'organiser au mieux.

**Mme DECOURSON** signale que la police a déjà été contactée par les habitants, et qu'après ses passages, les désordres reprennent.

**M. FÉRAUD** signale que le club de prévention Arc 75 travaille également sur le quartier, mais que l'intervention rapide en cas de problème revient à la compétence des services de police.

### ***Situation des bureaux de poste du 10<sup>e</sup> arrondissement***

**La représentante de la CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement** indique que depuis août 2014 vingt-huit bureaux de poste ont été fermés dans la capitale et que onze bureaux sont menacés de fermeture.

Elle signale que La Poste a fermé le bureau de la Gare du Nord en décembre 2016 avec l'argument selon lequel la SNCF Gares & Connexions a demandé de récupérer les locaux. Or rien n'empêchait La Poste de demander à la SNCF d'être logée au sein même de la Gare du Nord. Le trafic s'est déporté sur les bureaux voisins, notamment sur Paris Magenta et square Alban-Satragne. Cette situation génère un développement des incivilités.

Elle rappelle que La Poste a déjà fermé sa boutique dans la gare de l'Est. Quant au bureau de poste Paris Gare de l'Est, rue du Faubourg Saint-Martin, il n'est plus ouvert que les après-midi de 13 heures à 19 heures du lundi au vendredi et il ne traite plus les colis et les recommandés. Ces éléments tendraient à faire penser que La Poste aurait déjà programmé sa fermeture. Par ailleurs, la fermeture du bureau de poste Paris République, situé au 56 rue René Boulanger, pourrait être programmée. Ce bureau doit sa survie actuelle aux travaux engagés sur le bureau de poste Canal Saint-Martin qui doivent s'achever d'ici deux ans. Le bureau ouvre désormais ses portes à 10 heures le matin, alors qu'auparavant il les ouvrait à 8 heures. D'autres bureaux, comme Paris Magenta et Paris Sambre et Meuse n'ouvrent qu'à 9 heures.

Elle demande au Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement d'intervenir auprès du Directeur de La Poste Paris Nord pour faire cesser cette politique de destruction d'un service public essentiel pour la population.

**M. SCHOUTETEN** souligne que le problème soulevé traduit un déficit de transparence sur la politique de La Poste quant à sa présence dans les territoires. Il souligne l'importance d'organiser des plages d'ouverture suffisamment larges pour les usagers.

**M. LE RESTE** signale que la réduction des horaires d'ouverture des bureaux et le retrait de certains services et instances s'inscrivent dans une stratégie dont l'objectif assigné est la fermeture de bureaux. La recherche de baisses des coûts d'exploitation, de rentabilité financière prend le pas sur la satisfaction des besoins des citoyens.

Il rappelle que la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord a conduit à déplacer la clientèle sur les bureaux de poste Magenta et square Alban-Satragne, et que le problème de l'augmentation de la fréquentation est générateur de perturbations tant pour la clientèle que pour les personnels.

Il indique que les élus communistes et Front de Gauche sont opposés à la fermeture des bureaux de poste à Paris. Contestant le nouveau contrat de présence postale territoriale signé le 11 janvier dernier, les élus communistes Front de Gauche demandent un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et l'organisation d'une table ronde mobilisant les acteurs concernés. Ils souhaitent l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle La Poste développera son plan stratégique et portera une attention particulière aux besoins exprimés par les usagers.

M. LE RESTE rappelle la nécessité de renforcer les moyens des bureaux de poste en effectifs et en matériels, et de travailler selon des horaires d'ouverture adaptés aux besoins des habitants.

**M. FÉRAUD** indique qu'il porte, en sa qualité de maire et par ailleurs de membre du Comité départemental de présence postale, le souhait, auprès de La Poste, d'un service public répondant aux besoins de la population, et en particulier celle du 10<sup>e</sup> arrondissement. Il est informé du souhait de La Poste de repousser l'ouverture des bureaux de poste à 9 h 00 alors qu'elle se fait à 8 h 30.

Il indique que les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement ont entendu les préoccupations exposées par l'Union Locale CGT du 10<sup>e</sup> et qu'ils se mobiliseront contre d'éventuelles mesures portant atteinte à la qualité du service public.

Il précise par ailleurs que les autorités de La Poste n'ont pas fait part à la Mairie d'un projet de fermeture du bureau de poste République, situé rue René Boulanger dans les trois prochaines années. Il ajoute que, dans le cadre du projet Léon Jouhau Valmy, l'immeuble du quai de Valmy transféré à la RIVP continue d'accueillir le bureau de poste.

Il confirme qu'il est difficile de connaître une réelle planification sur le long terme de la présence postale dans les opérations successives menées par le groupe sur ses bureaux.

**Mme DUVERLY** évoque la longueur de la file d'attente présente au guichet de la Banque postale au bureau de poste Louis-Blanc notamment le lundi matin du fait de la présence d'un seul agent pour gérer une forte fréquentation. Elle confirme qu'il y a lieu de s'interroger sur le projet stratégique de La Poste.

**M. FÉRAUD** remercie l'ensemble des intervenants et propose de passer à la réunion du Conseil d'arrondissement.

En préambule à l'ouverture du Conseil, **M. FÉRAUD** salue la nomination d'Olga TROSTIANSKY au Conseil Économique social et environnemental.

**Objet** : Désignation du secrétaire de séance

**Projet de délibération : MA10-17-19**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017

**Projet de délibération : MA10-17-20**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** demande si la rédaction du compte rendu suscite des observations.

**Mme FASSO** remarque que son nom est porté dans les personnes excusées, mais qu'elle était présente le 16 janvier.

**M. FÉRAUD** en prend note et soumet au vote le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2017 sous la réserve apportée.

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification introduite.*

**Objet** : Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques. Adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis

**Projet de délibération : DEVE 55**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** précise que la Ville de Paris est attachée à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques de ses habitants tout en garantissant un niveau élevé de couverture et de services. Le volume de données consommées a augmenté à raison de 71 % par an en moyenne depuis quatre ans. Le réseau de téléphonie mobile parisien comporte 2 240 stations de base, ou antennes-relais, pour l'ensemble des opérateurs.

La Ville de Paris a signé avec les opérateurs, dès 2003, la première charte de téléphonie mobile, renouvelée en 2005 et révisée en 2012.

La nouvelle charte négociée avec les opérateurs renforce les exigences de la Ville pour une meilleure protection des Parisiens. La Ville s'est engagée à négocier avec les opérateurs une valeur limite d'exposition plus protectrice. Cette valeur passe à 5 V/m, au lieu de 6 V/m antérieurement.

En matière de contrôles, la Ville de Paris continuera de faciliter les mesures de contrôle dans les logements en permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de procéder à des demandes sur *paris.fr*. Les campagnes de mesures triennales dans les établissements municipaux de petite enfance et les établissements scolaires publics du premier degré restent systématiques. Avec la nouvelle charte, la Ville organisera également une nouvelle campagne de mesures dans l'espace public et dans une trentaine d'établissements des bailleurs sociaux de la Ville et d'équipements municipaux jugés pertinents pour être suivis régulièrement.

La consultation des Mairies d'arrondissement sera renforcée et réorganisée pour plus de fluidité et de clarté. Pour les créations de sites et les modifications d'antennes, la Mairie d'arrondissement concernée sera consultée par la Mairie de Paris et formulera son avis dans un délai de deux mois. Un délai supplémentaire d'un mois est prévu dans la charte pour permettre à la Mairie d'arrondissement de poursuivre l'information et la concertation.

Par ailleurs, *paris.fr* fournira une information cartographiée de l'ensemble des antennes-relais en service. Le contenu et la présentation du dossier d'information seront renforcés et iront au-delà des informations obligatoires déterminées par la loi Abeille de 2015. La hauteur des bâtiments sera exprimée en valeur absolue en utilisant les données de Nivellement Général de France (NGF). Les simulations réalisées par les opérateurs seront harmonisées tant d'un point de vue méthodologique que dans la présentation des résultats.

Les opérateurs s'engagent désormais à sensibiliser tous les interlocuteurs, et en particulier les bailleurs, sur les projets d'installation et de modification.

Faisant suite à la demande formulée par les élus écologistes au Conseil de Paris en novembre 2011, la Mairie de Paris propose la création de l'Observatoire Municipal des Ondes. Il aura pour mission :

- de surveiller les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les différents enjeux ;
- d'améliorer les connaissances par la réalisation d'études spécifiques sur des sujets d'expertise.

Un comité d'orientation se réunira *a minima* une fois par an afin de formuler un avis sur les bilans et programmes d'activité produits par l'Agence d'Écologie Urbaine. Il réunira des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, de l'ANFR, de l'ANSES, des associations siégeant en CCTM, des opérateurs de téléphonie mobile, ainsi que deux experts dans le domaine des ondes et le Président de la CCTM.

**M. RAIFAUD** propose d'approuver la nouvelle charte de téléphonie mobile et la création du comité d'orientation de l'Observatoire Municipal des Ondes.

**Mme PAWLIK** estime que les enjeux de santé publique justifient la mise en œuvre d'une politique de surveillance, de contrôle, de régulation en matière d'ondes électromagnétiques. Elle considère que la charte proposée par la Ville de Paris présente certaines avancées, notamment en matière d'information, de réalisation de mesures et de renforcement du rôle de la Ville sur les établissements sensibles.

Elle fait remarquer que les progrès pour les Arrondissements restent timides et que les pouvoirs des maires d'arrondissement ne seront pas en pratique aussi étendus que le rapport pourrait le faire penser. Les Mairies d'arrondissement n'auront pas la possibilité de s'opposer à l'implantation d'une antenne-relais.

Elle signale par ailleurs que seules 7 antennes sur les 2 240 implantées à Paris dépasseraient le seuil de 5 V au cours des deux dernières années. Le fait d'abaisser des plafonds qui ne sont jamais dépassés relève par conséquent, à ses yeux, d'un effet de communication.

Elle indique que les élus Les Républicains voteront cette délibération qui, globalement, malgré les observations formulées, va dans le bon sens, et répond à l'objectif de protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens

**M. RAIFAUD** rappelle le cadre juridique s'appliquant à ce type d'opérations : les collectivités ne peuvent décider de mesures contraignantes, et le cadre applicable est donc celui de la négociation avec les opérateurs. Le Conseil d'État, dans un arrêt de 2011, a estimé que les pouvoirs de police du maire ne s'appliquaient pas dans ce domaine. M. RAIFAUD signale que par conséquent ni les Maires d'arrondissement ni la Maire de Paris n'ont donc à statuer.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Espace Parisien, 44 rue du Château-Landon (10<sup>e</sup>). Travaux de restructuration – Permis de construire  
**Projet de délibération : 2017 DPA 25**  
**Rapporteure** : Sybille FASSO

**Mme FASSO** signale que l'Espace Parisien d'Insertion (EPI) des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> arrondissements est actuellement exploité sur deux sites, à savoir la rue des Minimes (3<sup>e</sup> arrondissement) et la rue de Flandre (19<sup>e</sup>).

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et la lisibilité pour les usagers, la Mairie de Paris envisage de regrouper les deux activités de cette structure au sein d'un même site, situé au 44, rue du Château-Landon, bâtiment actuellement non occupé. Les travaux de restructuration nécessaires comportent des démolitions et la reconstruction d'une partie des planchers existants.

Les modifications prévues doivent faire l'objet d'un permis de construire. Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à solliciter un permis de construire en vue de la restructuration du bâtiment situé au 44, rue du Château-Landon, afin d'y installer l'Espace Parisien des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions d'un montant total de 83 500 euros à 16 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi

**Projet de délibération : 2017 DDCT 8**

**Rapporteure : Olga TROSTIANSKY**

**Mme TROSTIANSKY** indique que la Ville de Paris souhaite apporter son soutien à 16 associations dont les actions s'inscrivent dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle de femmes éloignées de l'emploi.

Elle énonce les structures retenues pour les actions déployées, qui s'inscrivent autour de quatre thématiques identifiées :

- Information, remobilisation, élargissement des choix professionnels et ateliers sociolinguistiques

- . Association Archipéla, action localisée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- . Association CERAF Solidarité, implantée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- . Association La Maison des Femmes, implantée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;
- . École Normale Sociale. Cette structure anime le centre social « Espace Torcy » dont l'activité s'étend aux quartiers en politique de la ville de la Porte de la Chapelle et de la Porte d'Aubervilliers.
- . Association Foyer international des travailleuses (FIT) pour l'action « Une femme un toit ». Cette structure met à disposition de 60 jeunes femmes, victimes de violences et hébergées par le foyer, un Espace Emploi, afin de favoriser pour ces femmes l'accès à l'emploi pérenne en CDI ou CDD de 6 mois minimum. L'Espace Emploi développera l'accompagnement vers la Mission locale au travers de stages, de contrats de service civique et d'emplois d'avenir.
- . Association Football Club du 20<sup>e</sup> ;
- . Association Mouvement d'entraide pour le tiers monde et la coopération (ETM), située dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. L'association propose une action en direction de 20 femmes de plus de 25 ans, étrangères, en situation de grand isolement social, de méconnaissance du monde du travail et très éloignées de l'emploi sous la forme d'acquisitions sociolinguistiques de base. Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 3 000 euros et la signature d'une convention annuelle d'objectifs.
- . Association Paris Macadam (action localisée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris) ;
- . Association Rêv'Elles. La structure propose une action innovante en direction de 150 jeunes femmes de 17 à 25 ans en rupture scolaire ou sans définition de projet professionnel résidant en quartiers de la politique de la ville afin d'élargir leurs perspectives professionnelles et de se projeter dans l'avenir.

- Parcours d'insertion socioprofessionnelle

- . Association ADAGE (18<sup>e</sup> arrondissement)

- Création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire

. Association CIP 20 implantée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La structure propose, en s'appuyant sur une prestation de restauration, de soutenir et valoriser les initiatives locales d'économie solidaire portées par des habitantes des quartiers Politique de la Ville par des actions de sensibilisation et de transmission en direction des femmes. Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 4 000 euros.

. Association Quartiers du Monde implantée dans le 20<sup>e</sup>. L'association souhaite mener une action visant à faciliter l'accès des femmes à la formation professionnelle, l'emploi et la création d'activité économique. L'association accompagnera avec des acteurs spécialisés un groupe de femmes voulant créer collectivement leur entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 euros et la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

. Association Crescendo pour l'action « Femmes et emploi » sur le territoire de Belleville (18<sup>e</sup>).

. Social Builder, pour le programme Étincelles, qui vise à accompagner sur 4 mois 20 femmes résidant à Paris et en quartiers Politique de la Ville ou limitrophes en recherche d'emploi ou créatrices d'entreprise dans le numérique.

- Mesures d'accompagnement

. Association Réseau Mom'Artre pour les actions de son réseau ;

. Association Le Paris des Faubourgs. L'association, située dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, souhaite développer des démarches spécifiques pour réduire les freins d'accès à l'emploi, à l'apprentissage du français, et plus généralement aux droits notamment en direction des femmes. À cet effet, l'association mettra en place un accueil petite enfance proposé aux mamans d'enfants de moins de trois ans afin qu'elles puissent participer aux ASL sur deux créneaux hebdomadaires (12 places). Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 euros et la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Mme TROSTIANSKY signale que le programme total atteint la somme de 83 500 euros, soutenant les actions de 16 associations. Ces actions s'adresseront à 1 000 femmes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (411 100 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens

**Projet de délibération : 2017 DDCT 13**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE**, avant de passer à la proposition de délibération, présente les grandes tendances pouvant être tirées du bilan des financements accordés au titre de la Politique de la Ville en 2016.

Il met en relief une hausse globale des financements attribués en matière de Politique de la Ville dans le 10<sup>e</sup> arrondissement en 2016. Pour l'année 2016, le montant global représentait 482 849 euros. Or les subventions accordées en 2015 s'élevaient à 395 120 euros.

Il signale que cette augmentation est liée à plusieurs facteurs. En premier lieu, l'inscription des montants financiers s'opère lorsque les cofinancements de postes d'adultes relais sont

adoptés. Or certains contrats sont à cheval sur plusieurs années budgétaires et peuvent donc être imputés sur une année budgétaire ou une autre en fonction du moment où le contrat est renouvelé. Par ailleurs, le montant de l'enveloppe attribuée pour la politique en faveur des quartiers connaît une augmentation. Enfin, suite aux attentats de 2015, une vigilance accrue des élus et des services de la Ville de Paris s'est opérée en direction du 10<sup>e</sup> arrondissement, des associations locales et des habitants de l'arrondissement. On constate ainsi que des subventions ont été légèrement renforcées et que presque aucune n'a été baissée.

Après ce bilan de l'année 2016, M. LE RESTE présente la délibération soumise au vote. Cette délibération porte sur la première enveloppe de crédits Politique de la Ville. Elle prévoit de soutenir 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens, pour un montant total de 411 100 euros.

Il signale que trois associations du 10<sup>e</sup> arrondissement seraient ainsi soutenues, pour 7 projets différents :

- Association Robert Desnos, pour trois projets : une activité d'ateliers sociolinguistiques (3 000 euros), une action intitulée « médiation sociale » dans le quartier de La Grange-aux-Belles, autour de l'accès au droit (3 000 euros) et une action intitulée « Les ateliers du lundi » (1 500 euros).
- Association ARC 75, pour une action autour d'ateliers de créations (2 000 euros), pour une action intitulée « Cuisine, santé et partage à Terrage » (2 200 euros) et, enfin, pour une action autour du thème de la réduction de la fracture numérique, intitulée « Quand culture et innovation riment avec rencontres » (3 000 euros).
- Association « Les Amis de Kelbongoo », pour une action intitulée « Éducation populaire sur les thèmes de l'alimentation, l'agriculture et l'environnement ». Cette action vise à l'organisation de visites de fermes, d'ateliers cuisine et de conférences-débats. En lien avec l'arrivée de la future halle alimentaire de la rue Bichat et en complément des activités proposées par l'entreprise de l'économie sociale et solidaire Kelbongoo, une association s'est créée pour travailler autour d'activités de développement de la vie associative et de quartier autour de l'alimentation. Il s'agit d'accompagner le développement et l'implantation de la structure dans le 10<sup>e</sup> arrondissement pour que puissent être réalisés un diagnostic des besoins locaux sur ces thématiques et des activités en lien avec les partenaires du territoire. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 euros en appui à cette démarche.

**M. SCHOUTETEN** remercie M. LE RESTE pour la synthèse des subventions accordées au 10<sup>e</sup> arrondissement en 2016. Les élus disposent ainsi d'une vision complète de la politique de subventionnement des actions menées au titre de la Politique de la Ville.

**M. LE RESTE** indique que la démarche de synthèse réalisée s'inscrit dans le cadre de l'exigence de transparence sur la gestion des fonds publics.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (580 415 euros) avec 7 avenants et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers Politiques de la Ville parisiens

**Projet de délibération : 2017 DDCT 29**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** signale que la délibération est rédigée conjointement entre plusieurs Directions de la Ville de Paris (DDCT, DAC, DASCO et DGS) dans un souci de simplification. Par ailleurs, elle s'appuie sur un dispositif nouveau, qui prend la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions permettent une sécurisation financière des associations sur la période 2017-2019. Par ailleurs, la Ville dispose ainsi d'une vision plus globale de l'action et des financements en direction des associations sur une diversité de thématiques.

La délibération propose un soutien global de 580 415 euros au bénéfice de 16 associations pour le financement de 47 projets, et elle prévoit 10 conventions pluriannuelles d'objectifs et 7 avenants.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné par la proposition de versement d'une subvention à l'association ACORT, Assemblée Citoyenne des ORiginaires de Turquie. 4 actions seront ainsi soutenues :

- Soutien à la parentalité (2 000 euros) ;
- Activités socioculturelles pour les jeunes et lutte contre le fondamentalisme (2 000 euros) ;
- 14<sup>e</sup> festival du cinéma de Turquie (5 000 euros) ;
- Animation « La petite Istanbul en Fête » (2 000 euros).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Réalisation d'un programme de 37 logements PLUS pour personnes âgées 119 rue du Faubourg du Temple (10<sup>e</sup>). Réitération de la garantie (50 000 euros) sollicitée par le CASVP Subventions (580 415 euros)

**Projet de délibération : 2017 DLH 53**

**Rapporteuse** : Sybille FASSO

**Mme FASSO** indique que la Ville de Paris a approuvé, en octobre 2017, la réalisation par le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) d'un programme de 37 logements PLUS pour personnes âgées au 119 rue du Faubourg du Temple. Le CASVP avait bénéficié de la garantie de la Ville pour un prêt PLUS d'un montant de 50 000 euros.

Ce prêt aurait dû faire l'objet de la signature d'un contrat dans un délai de deux années. Or les discussions avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'élaborer les termes du contrat sont intervenues trop tardivement et n'ont pas permis de conclure le contrat dans ce délai.

Il est donc proposé de réitérer la garantie de la Ville de Paris au prêt PLUS d'un montant de 50 000 euros à contracter par le CASVP afin de compléter le financement de l'opération.

Mme FASSO précise que la livraison est intervenue au début de l'année 2017 et que des personnes âgées occupent les appartements.

**M. FÉRAUD** signale que l'inauguration de la résidence rénovée aura lieu durant le printemps 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (45 000 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent-enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles

**Projet de délibération : 2017 DFPE 15**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** signale que, dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est accordée aux actions de soutien à la parentalité.

Le projet de délibération propose d'accorder un montant total de subvention de 45 500 euros à huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent-enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles.

Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association « Le Paris des Faubourgs ». L'action de l'association vise à conforter les parents dans leur rôle et à leur apporter aide et conseils dans leurs relations avec leurs jeunes enfants, en inscrivant cette démarche dans un espace-accueil spécifiquement dédié à l'accueil des parents et des enfants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (19 400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

**Projet de délibération : 2017 DAC 463**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que la délibération proposée vise à soutenir les dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) dans les actions organisées par l'association. À ce titre, il est prévu l'attribution d'une subvention de 700 euros au Comité du 10<sup>e</sup> arrondissement de la FNACA.

**M. SCHOUTETEN** précise que le devoir de mémoire est essentiel et que, dans ce cadre, diverses actions visant à rapprocher des jeunes des anciens combattants pourraient utilement être menées, sous l'égide de la Mairie.

**Mme CORDEBARD** indique que la présence des enfants aux commémorations est souhaitée et souvent organisée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Deux conventions relatives à des occupations du domaine municipal – Local de stockage 13 avenue de Verdun (10<sup>e</sup>). Bureaux de la direction des Affaires Culturelles, 31, rue des Francs Bourgeois (4<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2017 DAC 771**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que la délibération vise à autoriser de manière temporaire l'occupation d'un local situé 13 avenue de Verdun par l'association « Théâtre de la Ville ». La notification est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'aide en nature correspond à une valeur locative réelle qui devra être valorisée à hauteur de 11 000 euros dans les comptes de l'association.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (269 500 euros), conventions et avenants avec 6 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue

**Projet de délibération : 2017 DAC 6 DJS**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que la Ville de Paris propose d'accorder son soutien à six associations proposant des spectacles de théâtre, de rue et pluridisciplinaires.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 73 000 euros à l'association « Le Temps des Rues ».

La manifestation « Le Printemps des Rues », qui fêtera sa vingtième édition, se déroulera du 20 au 21 mai, dans divers sites du 10<sup>e</sup> arrondissement (Jardin Villemin, Hôpital Saint-Louis, Médiathèque Françoise Sagan). M. ALGRAIN signale que le soutien de la Ville de Paris est d'autant plus utile que les subventions jusqu'alors versées par la Région ont connu une baisse.

**Mme PAWLIK** rappelle les propos déjà formulés lors des réunions précédentes sur le rééquilibrage opéré en matière de subventions versées aux structures culturelles. La Région est attentive aux besoins de l'association « Le Temps des Rues » avec qui le dialogue est opéré quant à ses besoins.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (3 000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARJEJ) (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2017 DAC 330**  
**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que l'association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) offre dans le 10<sup>e</sup> arrondissement une formation de haut niveau en jazz et musiques afro-américaines. Tournée jusqu'alors essentiellement vers des publics adultes, elle opère un mouvement vers les publics plus jeunes.

La délibération prévoit l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au titre de 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (25 000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2017 DAC 375**  
**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que la délibération propose l'attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique pour l'organisation de la cinquième édition de la manifestation Formula Bula.

Il met en exergue le succès rencontré par la quatrième édition du festival, tenue du 30 septembre au 9 octobre 2016. Le Point Éphémère et la médiathèque Françoise Sagan notamment étaient associés à l'événement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (925 000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association  
**Projet de délibération : 2017 DAC 667**  
**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que la délibération proposée liste des subventions attribuées à plusieurs établissements indépendants proposant des programmations cinématographiques plus particulièrement centrées sur le cinéma d'art et d'essais.

Un soutien financier est ainsi proposé pour les établissements suivants situés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Cinéma l'Archipel ;
- Cinéma le Brady ;
- Cinéma Le Louxor.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor. Marché de travaux. Indemnisation d'une entreprise

**Projet de délibération : 2017 DPA 14**

**Rapporteur** : Bernard GAUDILLERE

**M. GAUDILLERE** rappelle que le cinéma Le Louxor a connu un chantier de réhabilitation et de rénovation particulièrement exemplaire tant dans la réalisation des travaux que dans la maîtrise des coûts liés à l'opération.

Il fait remarquer l'intérêt architectural de l'édifice, véritable joyau du 10<sup>e</sup> arrondissement, et souligne le rayonnement artistique de l'établissement, manifesté par ses programmations.

Il signale que le texte de la délibération propose de verser 41 000 euros à l'une des entreprises mobilisées pour le chantier au titre de prestations supplémentaires demandées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité

**Projet de délibération : 2017 DFA 23**

**Rapporteuse** : Élise FAJGELES

**Mme FAJGELES** signale que le projet de délibération propose d'approuver la signature d'un projet de concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'informations (MUI). Ces panneaux d'affichage sont destinés à recevoir des informations à caractère général ainsi que de la publicité.

Elle indique que la fourniture, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains d'information étaient couplés avec l'entretien et la gestion du système Vélib' au sein d'un seul et même marché. Dans l'optique du renouvellement du marché Vélib' et de sa métropolisation, il a été décidé de dissocier la mise en place et l'exploitation du système de Vélos en Libre-Service et celle des MUI, l'association des deux prestations dans un seul et même contrat n'étant plus justifiée au regard des règles applicables aux marchés publics.

La consultation a été lancée par la Mairie de Paris. L'entreprise SOMUPI, filiale de JC Decaux et du Groupe Publicis, a été retenue au terme de la procédure de consultation. La concession est d'une durée de 5 ans à partir du 20 novembre 2017.

Les nouvelles dispositions s'accompagnent de la suppression de 350 panneaux de 8m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la convention prévoit des délais d'intervention garantissant la prise en compte de l'actualité des informations municipales communiquées aux Parisiens.

En lien avec les exigences du Plan Climat, il a été recherché une économie sensible en matière de consommation énergétique des équipements, puisque cette consommation connaîtra une évolution de - 31,4 % par rapport à 2004.

La cohérence esthétique des panneaux sera également renforcée et les équipements s'intégreront correctement dans le paysage urbain parisien.

Mme FAJGELES signale que le déploiement des mobiliers d'information est prévu entre la mi-novembre 2017 et la fin du mois de février 2018.

Elle ajoute que le concessionnaire assumera seul le risque d'exploitation. Une redevance égale à 53 % des produits d'exploitation sera versée à la Ville, sachant qu'une redevance minimale de 30 M€ est garantie pour la Ville. Le dispositif financier est complété d'une indemnité forfaitaire compensatrice annuelle de 150 euros par mobilier raccordé sur le réseau de l'éclairage public.

**Mme VASA** indique que la pose d'écrans lumineux suscite le vote négatif des élus écologistes, au motif que cette disposition méconnaît le règlement local de publicité.

Elle fait remarquer qu'aucune disposition ne vient limiter le nombre de panneaux. Elle précise enfin que la part de l'affichage publicitaire par rapport à l'affichage municipal n'est pas mentionnée.

**M. BASSINO**, s'exprimant au nom des élus PCF, nous nous félicitons de la diminution de la surface publicitaire et de la suppression de l'éclairage même si le nombre de panneaux lui, ne diminue pas.

Nous regrettons plusieurs points : l'introduction des écrans lumineux n'est pas un bon signal et constitue une augmentation de l'agression publicitaire. C'est bien le but, attirer plus les regards par le mouvement et la lumière. La consommation électrique engendrée va à l'encontre des objectifs de réduction des dépenses inutiles. L'argument de l'électricité verte ne peut tromper que ceux qui le veulent bien. En effet l'électricité doit être produite en temps réel car non stockable. Or les panneaux ne s'éteindront pas quand le soleil sera couché et le vent absent. Et quand bien même, cette électricité serait mieux utilisée pour des besoins sociaux profitables.

Plus de pollution lumineuse, pollution par consommation énergétique mais aussi pollution intellectuelle : au-delà de l'objet même de la publicité (faire acheter des objets dont nous n'avons pas besoin), nous remarquons encore et toujours de trop nombreuses publicités sexistes. Les élus communistes et l'adjointe en charge de l'égalité Femme/Homme et des luttes contre les discriminations, Hélène Bidard, se battent pour que les publicités puissent être contrôlées sur cet aspect. Il faut se saisir de l'occasion de cette délibération pour mettre cela en œuvre.

Pour toutes ces raisons, dans l'espoir, d'ici au Conseil de Paris, d'une amélioration, nous voterons contre cette délibération.

**Mme PAWLIK** souhaite rappeler les conditions du contrat 2007-2017. Ce contrat couplait les panneaux d'affichage à l'exploitation des Velib'. Par ailleurs, la Ville de Paris avait annoncé que Velib' ne coûterait rien aux contribuables. Cependant, les chiffres apportent une lecture un peu différente. En effet, en échange d'un abandon de recettes sur les panneaux d'affichage (32 M€), la Ville recevait les recettes des utilisateurs (18,8 M€) et une redevance d'occupation du domaine public de 4 M€. Le déficit était donc de 9,2 M€. Au fil des avenants, la Mairie de Paris a dû consentir à verser à JC Decaux une indemnité pour vandalisme, pour l'extension de Velib' en banlieue, et un intéressement. Pour 2014, la perte était de 27,7 M€. Selon un rapport de l'Inspection générale de la Ville, Velib' aurait coûté 177 M€ entre 2014 et 2017.

Mme PAWLIK signale par ailleurs que la Commission du Mobilier urbain n'est pas constituée.

Elle regrette que le mobilier choisi ne permette pas l'interactivité pour aider le passant à déterminer un chemin par rapport à une adresse. Elle remarque que l'affichage numérique sur 307 écrans représente 15 % des utilisations et qu'un objectif plus ambitieux aurait pu être donné en la matière, car les écrans permettent de diffuser des messages d'alerte. Or, en période de risques d'attentats, l'intérêt est de se doter d'un maillage important.

Elle considère que le nouveau mobilier ne fait pas suffisamment appel à l'innovation. Elle précise ainsi que d'autres capitales ont introduit un mobilier support d'un réseau WiFi à haut débit ou comportant une borne de recharge pour téléphones mobiles.

Malgré ces observations, et en l'attente d'amendements formulés lors du Conseil de Paris, les élus Les Républicains voteront pour la délibération lors du Conseil d'arrondissement.

**Mme FAJGELES**, répondant à Mme VASA, indique qu'il est étonnant que ce projet, préparé au sein de la même direction que celle qui édicte le règlement sur la publicité puisse être en contradiction avec ce dernier.

**M. FÉRAUD** signale que la suppression des très grands panneaux publicitaires mérite d'être saluée. Sur le plan financier, il note l'intérêt de la somme garantie de 30 M€ pour la Ville. Il estime enfin que la séparation des deux contrats de concession constitue un point positif.

Il indique que le débat en Conseil de Paris pourra porter sur les points relatifs au dispositif d'éclairage et au contrôle des publicités.

*La délibération est adoptée à la majorité (14 voix pour des élus socialistes, 6 voix contre des élus communistes Front de Gauche et écologistes).*

**Objet** : Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement « 7 h 42 ».

**Projet de délibération : 2017 DPE 21**

**Rapporteuse** : Élise FAJGELES

**Mme FAJGELES** précise que la nécessité de mieux adapter l'organisation et le fonctionnement des services de propreté aux réalités de terrain a présidé à une proposition d'évolution des modes d'intervention des équipes.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, l'horaire de travail de ces équipes se prolongera plus tardivement. Des embauches pourront compléter les équipes qui auront été auparavant mises en place sur une base d'abord de volontariat. La tranche de l'après-midi passera de l'horaire de 12 h 30 - 20 h 12 à l'horaire de 15 h 48 - 23 h 30.

Des possibilités d'horaires de travail de 8 h 50 - 17 h avec repos fixe le samedi et le dimanche et une pause méridienne entre 12 h 15 et 13 h 25 permettront aux personnels, notamment féminins, de concilier vie professionnelle et personnelle.

Il est également proposé, après une expérimentation positive de plusieurs années sur différents ateliers, d'officialiser la possibilité, pour des ateliers participant à la collecte des ordures ménagères, de fonctionner sur la base du roulement de 7 heures 42. Jusqu'alors, ces ateliers utilisaient le roulement dit 6/9, qui comprend des journées de 9 h 50 ou de 6 h 15. Cette évolution vise à réduire la pénibilité des journées de 9 h 50.

**Mme PAWLIK** signale que l'adaptation des horaires de nettoyage dans le but de couvrir des plages horaires plus larges répond à un besoin réel, en particulier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Elle rappelle qu'une proposition d'adaptation des horaires d'intervention des services chargés de la propreté avait été formulée en 2016, dont son groupe était à l'origine. Elle se réjouit que cette préoccupation ait été entendue.

**M. LE RESTE** pointe le risque de conditions de travail plus difficiles pour les personnels, car la fréquentation du public est plus importante durant l'après-midi et en soirée qu'en matinée. Les agents soumis aux horaires de travail de 8 h 50 - 17 h avec repos fixe le samedi et le dimanche et une pause méridienne entre 12 h 15 et 13 h 25 pourront certes mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, mais ils perdront des jours de RTT, ce qui est assimilable à un passage de 35 heures à 39 heures. Par ailleurs, ce mode de travail engendrera une incidence importante sur le mode de rémunération. En effet, les agents ne toucheront plus les primes de contrainte matinale. Certains agents connaîtront ainsi une perte de rémunération de 100 euros par mois.

Il signale que les élus communistes notent les efforts engagés par la Ville pour améliorer la propreté de l'espace public. Cependant, ils ne considèrent pas que le dispositif proposé, nonobstant le recours au volontariat, soit de nature à régler les questions soulevées par le fonctionnement du service. Ils voteront contre le projet de délibération.

**M. FÉRAUD** précise qu'indépendamment de la question des négociations entre l'autorité territoriale et les représentants des personnels, l'adaptation du service public aux nécessités et aux attentes des Parisiens est indispensable. La capacité d'adapter l'horaire de l'exercice du service public prend particulièrement son sens dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, qui est concerné par une fréquentation particulièrement forte sur certains lieux en soirée. Il note que le système proposé donne toute sa place au volontariat. Il estime important d'effectuer un bilan de l'opération de manière à y apporter les évolutions nécessaires.

*La délibération est adoptée à la majorité (3 votes contre des élus communistes Front de Gauche, 3 abstentions des élus écologistes).*

**Objet** : Aménagement de sécurité routière. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

**Projet de délibération : 2017 DVD 35**

**Rapporteuse** : Élise FAJGELES

**Mme FAJGELES** signale que la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France engagent de manière conjointe diverses actions contribuant à améliorer la sécurité routière. À ce titre, la Région Ile-de-France cofinance les aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière à travers des dispositifs se rattachant au plan d'action régional en faveur de la mobilité durable.

La Région peut apporter son soutien aux actions visant à sécuriser les zones d'accumulation d'accidents, et aux actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risques. Sur ces deux thématiques, le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné par deux carrefours, à savoir le carrefour rue Toudic / rue Dieu / rue Beaurepaire, touché par 5 accidents entre 2011 et 2015 ; et le carrefour Rue de Maubeuge / rue Ambroise Paré, situé vers un établissement recevant du public, à savoir l'hôpital Lariboisière. Les opérations projetées visent à sécuriser et à embellir ces carrefours.

**M. SCHOUTETEN** fait référence aux transformations opérées sur le boulevard Magenta en matière de circulation, dont il ne comprend pas la logique à la lumière des opérations de sécurisation évoquées. Néanmoins, s'agissant des carrefours indiqués et de leur sécurisation, les élus Les Républicains voteront pour la délibération.

**Mme FAJGELES** signale que la sécurisation des deux carrefours ne se trouve pas directement reliée à la question des aménagements mentionnés par M. SCHOUTETEN sur le boulevard Magenta. Les opérations de sécurisation de ces deux carrefours sont davantage liées à l'évolution du quartier qu'aux aménagements des grands axes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public

**Projet de délibération : 2017 DEVE 60**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** signale que la Mairie de Paris porte le projet de végétaliser la capitale. Ainsi, il est prévu de planter 20 000 arbres supplémentaires, d'ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, de végétaliser 100 hectares de murs et de toitures, d'aménager un potager et/ou un verger dans chaque école.

Les actions s'appuient sur une démarche participative et sur une forte implication des habitants. Pour faciliter cette implication, la Mairie de Paris propose de déployer 200 « kits de jardinage » dans les Mairies d'arrondissement qui organiseront localement leur prêt aux Parisiennes et aux Parisiens. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, la Mairie remettra ces kits aux jardins partagés et à la régie de quartier, de manière à ce que les habitants concernés en disposent facilement.

**Mme PAWLIK** considère comme nécessaires l'effort consistant à végétaliser Paris et le souhait de permettre aux Parisiens de s'approprier cette végétalisation. Elle estime que la diffusion des « kits de jardinage » constitue une opération originale et utile. Elle demande des précisions sur les modalités de gestion de ces « kits de jardinage ».

**M. RAIFAUD** rappelle que les « kits » seront remis dans les jardins partagés et la régie de quartier. Il indique que la réunion en avril du Comité de végétalisation du 10<sup>e</sup> arrondissement sera l'occasion d'aborder les conditions précises accompagnant la gestion du dispositif.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s

**Projet de délibération : 2017 DEVE 33**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** signale que les coccinelles sont de précieux auxiliaires naturels pour lutter contre les pucerons, les acariens ou les cochenilles. Dans le cadre du nouveau plan Biodiversité et afin de diffuser des pratiques écologiques de jardinage auprès des Parisien-ne-s qui jardinent sur leur balcon, leur terrasse ou dans un jardin partagé, une campagne de sensibilisation accompagnée de la distribution de larves de coccinelles est envisagée au printemps 2017. Elle s'adressera aux jardins partagés, aux détenteurs d'un permis de végétaliser, aux participants au concours « des graines à tous les étages ». Ces larves ne sont cependant efficaces que si leur lâcher se fait dans des conditions précises : absence de pluie, température comprise entre 10 et 20°C, et présence de pucerons, indispensable à leur survie.

Il est demandé d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif de subventionnement en nature sous la forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris

**Projet de délibération : 2017 DDCT 27**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** signale que le règlement intérieur des maisons des associations a fait l'objet de propositions d'adaptation de manière à mieux répondre aux besoins des associations, à la suite d'une démarche de concertation avec les acteurs concernés.

Les maisons de la vie associative et citoyenne accueilleront les associations, les collectifs d'habitants, des associations en devenir et des habitants souhaitant s'investir dans le cadre du budget participatif.

Les horaires pourront être élargis, grâce à un dispositif de conventionnement.

Les directeurs de ces structures deviennent des directeurs du développement de la vie associative et citoyenne. Ils ont vocation à piloter la mise en œuvre et la coordination des actions municipales sur l'ensemble du territoire, en veillant à la transversalité avec les acteurs concernés. 10 postes supplémentaires renforceront les équipes. Des regroupements seront opérés pour les arrondissements centraux et les équipements seront au nombre de 16 au total.

M. RAIFAUD signale que le règlement spécifique de la maison de la vie associative et citoyenne du 10<sup>e</sup> arrondissement sera discuté prochainement avec les associations et collectifs concernés.

**M. SCHOUTETEN** fait remarquer que la fusion de certaines maisons des associations des arrondissements centraux laisserait penser que la prochaine étape de fusion pourrait concerner le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Il demande quel service supplémentaire sera assuré du fait de l'accroissement des postes.

Il signale que les mesures exposées ne vont pas dans le sens de la décentralisation prônée par Anne HIDALGO, et note qu'il n'est pas tenu compte des observations formulées par l'Inspection générale de la Ville de Paris dans un rapport d'audit remis en janvier 2016. Ce rapport avait notamment mis en évidence le caractère excentré de certaines maisons de la vie associative par rapport à l'arrondissement. La question peut se poser pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Les élus Les Républicains, pour ces raisons, ne soutiendront pas la délibération proposée.

**M. RAIFAUD** signale que l'extension des horaires d'ouverture et le repositionnement des directeurs constituent de réelles avancées et comprend peu le fondement des réserves signalées par M. SCHOUTETEN.

**M. FÉRAUD** fait remarquer que le positionnement actuel de la maison des associations ne constitue pas une localisation par défaut et que cette localisation ne crée pas de difficulté particulière. Il signale qu'aucune mutualisation avec d'autres arrondissements n'est prévue pour le 10<sup>e</sup> arrondissement.

*La délibération est adoptée à la majorité (deux votes contre des élus Les Républicains).*

**Objet** : Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés

**2017 DEVE 63**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** signale que deux appels à projets relatifs aux jardins partagés, dotés chacun de 15 000 euros, portant sur l'extension des horaires d'ouverture et sur les récupérateurs d'eau seront lancés par la Ville de Paris.

**POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
CONCERNANT LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT (NON SOUMISE AU VOTE)**

Délibération n° 112-G – Subvention (25 900 euros) et convention avec l'association ZAMKANA pour la mise en place d'ateliers d'expression artistique au profit de résidents du CHU Magenta.

Délibération n° 2017 DASCO 4-G : Divers collèges publics parisiens – Subventions (46 157 euros).

Délibération 2017 DASCO 15-G : Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (1 692 650 euros).

***VŒUX***

**Vœu proposé par les élu-e-s communistes Front et Gauche  
relatif à l'accueil des migrants**

**M. BASSINO** signale que les deux camps d'accueil des migrants situés Porte de la Chapelle, et à Ivry sont considérés comme des lieux de transit et non comme des lieux d'hébergement pérennes. Le dispositif d'accueil des migrants se heurte à deux difficultés majeures, à savoir le manque de places pérennes, et le problème posé par la situation des migrants dits « dublinisés », c'est-à-dire ceux dont les empreintes ont été prises dans un autre pays de l'Union européenne. D'après les directives de l'Union européenne, ces personnes devraient être renvoyées dans ces pays. Du fait de cette situation, leur dossier n'est pas traité de manière identique aux autres personnes. Elles ne se voient jamais présenter de dossier en dehors de l'Ile-de-France. Elles ne sortent plus du camp, réduisant les entrées possibles.

Du fait de ces éléments, d'autres difficultés touchent les migrants et les associations : interdiction par la préfecture de distribuer de la nourriture, amendes destinées aux personnes stationnant leur véhicule quelques instants, le temps de décharger cette nourriture, dépôt par la Ville de pierres sous un pont, là où les migrants dormaient précédemment. Les travaux qui y étaient prévus depuis un mois n'ont toujours pas commencé. Il semble donc qu'il y avait, partiellement au moins, volonté d'éviction des migrants de l'espace, en opposition avec le travail engagé par ailleurs par la Ville. Cela a créé des tensions et des crispations inutiles vis-à-vis des associations et envoyé un message aux migrants selon lequel ils seraient indésirables.

Selon les termes du vœu déposé, les élus communistes demandent que la Ville enlève les pierres, qu'elle s'adresse à l'État pour que celui-ci maintienne les 2 500 places des centres

d'accueil et d'orientation, et qu'il poursuive la création de places en Centres d'accueil et d'orientation pour les demandeurs d'asile (CADA).

Le vœu souhaite par ailleurs que la Ville demande à l'État de suspendre l'application de la directive Dublin II, et que les migrants « dédublinisés » rentrent ainsi dans le droit commun.

**Mme VASA** indique que les élus écologistes relèvent que le vœu pose la question du sort à réserver aux accords de Dublin, qui sont néfastes pour la situation des migrants.

Les élus écologistes considèrent que des places complémentaires sont à rechercher et à proposer par la Ville de Paris à l'État pour maintenir des places en centres d'hébergement.

**M. SCHOUTETEN** signale que la nécessité d'orienter dignement les migrants est impérative, mais il considère que les éléments montrés comme causes des difficultés rencontrées pour faire fonctionner correctement les centres créés sont sujets à caution à ses yeux. Il ne comprend pas que, si les élus communistes critiquent dans ce vœu la politique de la Mairie de Paris et celle du gouvernement, ils soutiennent la politique de la Mairie de Paris sur un plan plus général.

**M. BASSINO** indique que les raisons expliquant l'engorgement du centre d'hébergement sont facilement compréhensibles et qu'elles sont exposées dans le vœu : nombre de places en aval, personnes « dublinisées » qui ne se voient jamais proposer de solutions, existence de campements à proximité et, par la suite, mise en place de pierres, pour tenter de juguler les campements.

**M. FÉRAUD** signale que le Préfet de région souhaite organiser la fluidité des parcours et des sorties de centres vers des solutions plus pérennes. Cette meilleure organisation devrait permettre d'éviter la constitution de campements sauvages. Les questions relatives à la Convention de Dublin et aux Accords du Touquet relèvent d'un niveau supérieur. Il indique que la pose des pierres ne répondait pas à une quelconque volonté politique à l'égard des migrants. Il indique qu'il s'abstiendra sur le vœu.

*Le vœu est adopté (6 votes pour, 11 abstentions, 2 votes contre).*

### **Vœu déposé par les élu-e-s communistes Front de Gauche relatif au centre de loisirs destiné aux personnels de l'hôpital Lariboisière**

**Mme TOURTE** signale que les personnels de la fonction publique hospitalière subissent des contraintes particulières du fait de leurs horaires décalés. Ces contraintes sont source de fatigue supplémentaire, mais aussi de difficultés en matière de garde d'enfants notamment. L'existence de structures de l'enfance adaptées aux horaires des agents sur les lieux de travail, au sein des enceintes hospitalières, permet aux personnels de résoudre ces difficultés. C'est pourquoi les personnels de l'hôpital Lariboisière ont exprimé leur opposition à la fermeture prévue du centre de loisirs de l'hôpital Lariboisière. Ce centre est ouvert à partir de 6 h 45.

Cette fermeture est prévue pour la rentrée de septembre dans le cadre des travaux de réorganisation de l'hôpital Lariboisière et du projet de vente de l'aile Ouest de l'hôpital.

Les élus communistes Front de Gauche demandent que le centre de loisirs soit maintenu et relocalisé au sein de l'hôpital Lariboisière. En effet, les structures d'accueil municipales de la Ville de Paris et/ou des communes de l'Ile-de-France ne seraient pas en mesure de répondre au service proposé par ce centre de loisirs, ce qui mettrait les parents des enfants en difficultés.

Ils demandent au Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, en tant que Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier Lariboisière Fernand-Widal Saint Louis d'interpeller la direction du groupe pour permettre le maintien et la relocalisation du centre de loisirs de Lariboisière. Ils demandent par ailleurs que la Ville de Paris fasse un état des lieux des services et des structures qui ont vocation à être fermés, en lien avec la vente de la parcelle Ouest de l'hôpital Lariboisière.

**M. SCHOUTETEN** indique que les élus Les Républicains sont favorables au principe et à la philosophie du vœu déposé. Cependant, M. SCHOUTETEN considère que la rédaction du vœu pouvait utilement reprendre le texte de la pétition des personnels sans qu'il soit besoin d'introduire d'éléments complémentaires.

**M. SIMONDON** estime que la perte d'un service utile aux personnels de l'hôpital Lariboisière cause un réel dommage aux agents. Il propose que les élus socialistes votent pour le vœu.

**M. FÉRAUD** estime qu'il serait souhaitable que l'AP-HP puisse travailler sur ce sujet avec la Ville pour toute difficulté liée à ce dossier.

*Le vœu est adopté à l'unanimité, le Maire ne participant pas au vote.*

### **Vœu déposé par les élu-e-s écologistes sur la question de l'accessibilité du logement pour les personnes en situation de handicap**

**Mme VASA** indique que l'attribution de logements sociaux repose sur un système de cotation. Celui-ci permet d'attribuer des points supplémentaires, en l'occurrence quatre, à toute personne pouvant justifier d'une situation de handicap, quelle qu'elle soit.

Il est proposé, par ce vœu, qu'une personne bloquée chez elle en raison d'une situation de handicap, alors qu'il n'existe pas d'ascenseur dans le logement qu'elle occupe, puisse se voir attribuer, dans le cadre de sa demande d'un logement social, un nombre de points conséquents, ce qui organiserait une certaine priorité pour cette personne.

Il est également proposé d'introduire également une prise en compte particulière des demandes émanant de personnes ayant subi des événements graves. Il pourrait s'agir de personnes victimes de violences, ou qui subissent un handicap soudain ou une maladie grave en relation avec le domicile.

**M. BOUSCARLE** est favorable au vœu et signale qu'il se tient à disposition des services et des élus concernés pour la réflexion relative à la mise en place du dispositif.

**M. SCHOUTETEN** estime qu'il est pertinent d'adapter la cotation aux situations particulières évoquées et il indique que les élus Les Républicains partagent l'objectif et la lettre du vœu. Il indique que le dispositif doit garantir la transparence sur la pondération des critères. Il signale que le handicap moteur pourrait s'avérer ici particulièrement concerné dans le cadre d'une approche différenciée des différentes situations.

**M. BASSINO** signale que ce type de demandes de priorisation a fait l'objet de démarches antérieures, mais que la situation n'a cependant pas progressé. Bien que le sujet soit complexe pour déterminer précisément le nombre de points par typologie de handicap, la situation de personnes dans l'incapacité de sortir de chez elles ou subissant une maladie évolutive les conduisant à les mettre dans l'incapacité de le faire mérite en effet d'être priorisée.

Répondant à M. SCHOUTETEN sur la question de la transparence, il indique que les critères sont clairs, et qu'ils figurent sur le site de la Mairie de Paris.

Il signale que cette question des logements disponibles est à relier plus largement à celle de l'offre, et par conséquent à celle des logements vacants, déjà évoquée au Conseil d'arrondissement.

**Mme VASA** indique qu'il est difficile d'opérer des catégories à l'intérieur des demandes mettant en évidence une situation de handicap. En effet, la notion de handicap n'est pas qualifiée dans la cotation.

Elle signale par ailleurs que les logements conçus pour être occupés par des personnes à mobilité réduite sont attribués à ces personnes.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par les élus écologistes sur les sanisettes gratuites et innovantes**

**M. RAIFAUD** indique que la mise en place de sanitaires gratuits est souhaitable, car les équipements actuels semblent insuffisants, en particulier à côté des gares ou des lieux à forte fréquentation. Il paraît donc nécessaire de renforcer l'accès à des toilettes en bon état de fonctionnement, ce qui s'inscrit dans la politique de maintien de la propreté de l'espace public.

Le vœu demande qu'en lien avec les Conseils de quartiers la question de l'installation de sanisettes gratuites et innovantes quant à leur conception puisse faire l'objet d'une étude de la part des services de la Ville de Paris.

**Mme PAWLIK** souligne que les points de constat figurant dans le vœu peuvent recueillir son accord. Elle note cependant que, parmi les sanisettes existantes, un certain nombre sont

fermées ou inutilisables. Elle remarque que le vœu n'aborde pas la question de l'entretien de ces équipements. Les élus Les Républicains demandent qu'une vigilance particulière soit apportée au suivi de l'entretien des sanisettes supplémentaires.

**Mme FAJGELES** signale que des critères liés à la place et aux caractéristiques spécifiques du réseau souterrain sont pris en compte pour les installations de sanisettes. Si plusieurs lieux avaient pu être pressentis dans le 10<sup>e</sup>, les considérations physiques des lieux ne pouvaient pas permettre d'installer les équipements.

Elle précise qu'une nouvelle sanisette sera installée en face du 51 quai de Valmy. L'installation d'une deuxième sanisette est à l'étude en face du 7 rue d'Alsace, à proximité de la gare de l'Est.

Répondant à Mme PAWLIK, elle signale n'avoir pas eu connaissance d'observations d'habitants sur un défaut d'entretien ou un problème de fonctionnement, mais convient que la vigilance doit s'opérer sur tout équipement.

Elle précise que, sur 31 sanisettes dans l'arrondissement, 17 sont ouvertes 24/24.

Elle indique que l'adjoint au maire de Paris chargé de la propreté, Mao PENINOU, étudie la question de l'installation de modèles intégrant de nouvelles possibilités techniques ou s'intégrant dans la prise en compte renforcée du développement durable. Cependant, la démarche ne doit pas méconnaître le cadre juridique posé par le contrat exclusif liant la Ville avec la société JC Decaux. Elle précise qu'une démarche d'expérimentation s'engage par conséquent sur différents sites, et qu'elle porte en particulier sur l'installation et l'utilisation de toilettes sèches dans certains parcs.

Elle signale qu'une expérimentation pourra être menée avec le Conseil de Quartier Saint Vincent de Paul - Lariboisière, à partir d'un modèle à choisir en lien avec la Ville. Pour cela, elle invitera le Conseil de Quartier à se rapprocher du Cabinet de Mao PENINOU.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu déposé par le Maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement**  
**pour la dénomination du jardin de l'Échiquier en jardin Yilmaz GÜNEY**

**M. FÉRAUD** signale que les travaux menés au jardin de l'Échiquier sont en voie d'achèvement et que l'inauguration pourrait avoir lieu au printemps.

Il propose que, par une nouvelle dénomination du jardin, un hommage soit rendu au cinéaste turc d'origine kurde Yilmaz GÜNEY, décédé à Paris en 1984, et auteur du film *Yol*, Palme d'or du Festival de Cannes en 1982.

**Mme PAWLIK** indique que les élus Les Républicains sont favorables à cette initiative rendant hommage à Yilmaz GÜNEY. Elle propose qu'une exposition temporaire sur l'artiste et son œuvre soit organisée au moment de l'inauguration du jardin.

**M. FÉRAUD** considère qu'une exposition et/ou une projection sur Yilmaz GÜNEY seraient effectivement pertinentes au moment de l'inauguration pour relier la nouvelle dénomination du lieu à l'artiste.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par le Maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement sur la situation du Canal Saint Martin**

**M. SIMONDON** indique que le vœu déposé vise à demander la mise en place d'une étude portant sur le Canal Saint-Martin, autour de la question de l'aménagement futur du Canal. Les objectifs de l'opération d'aménagement consisteraient à rééquilibrer les usages de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes et à réduire les nuisances.

Il précise que l'étude devrait être réalisée en concertation avec les riverains, les associations de riverains (mention rajoutée suite au débat sur la question lors du pré-conseil), les Conseils de quartier, les commerçants et les établissements scolaires.

**M. BOUSCARLE** indique que le vœu pourrait utilement contenir des mentions relatives à l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées.

**M. FÉRAUD** propose d'introduire dans la rédaction du vœu la phrase suivante : « Faciliter les cheminements et assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

**Mme PAWLIK** note que la nouvelle version prend en considération sa remarque portant sur l'association des riverains à la démarche de concertation. Elle se déclare satisfaite de cette évolution rédactionnelle.

Elle souhaite que dans un délai maximal d'un an l'étude puisse être budgétée et lancée.

**M. FÉRAUD** indique qu'il invitera le Conseil de Paris à porter une attention particulière à ce vœu, qui aborde tant l'étude que son financement.

Il signale que le vœu déposé évoque dans ses premiers éléments de rédaction le Conseil de Quartier Château d'Eau-Lancry, initiateur d'un vœu sur le sujet.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus Les Républicains  
sur les incidents survenus dans et aux alentours de la salle de consommation à  
moindres risques située dans le 10<sup>e</sup> arrondissement**

**Mme PAWLIK** signale que le dimanche 26 février dernier une bagarre entre toxicomanes a éclaté dans la salle d'attente du centre de consommation à moindres risques, située rue Ambroise Paré. Les affrontements se sont ensuite poursuivis à l'extérieur et se seraient montrés particulièrement violents. La scène a été filmée par un riverain et diffusée sur les réseaux sociaux.

Elle rapporte que, face à la situation qui dégénérait, la salle a été alors fermée pour la fin de la journée, une pancarte annonçant cette fermeture. Assistant à la rixe, des riverains ont alors tenté de joindre GAIA par le biais du numéro d'information communiqué, mais ils n'ont pas pu entrer en communication. Certains d'entre eux n'ont été rappelés par l'association que plusieurs heures après les faits.

Les riverains considèrent qu'avec cet incident, la situation déjà dégradée se renforce, puisque le trafic se ferait sur la voie publique sans que les auteurs soient inquiétés, et que des toxicomanes consomment leurs produits à l'extérieur. Mme PAWLIK a pu exprimer ce type d'observations lors du Comité de voisinage, organe non ouvert au public, mais dont les comptes rendus sont disponibles.

Mme PAWLIK indique que les riverains ont interpellé le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, la Maire de Paris, le Préfet de Police et d'autres autorités, suite à l'incident du 26 février, pour demander aux autorités d'apporter des solutions aux problèmes soulevés.

Elle rappelle que, lors de l'annonce du projet, l'attention du Maire avait été appelée, par les riverains et par elle-même, sur les risques que ferait courir l'ouverture de l'établissement en matière de salubrité, de tranquillité et d'ordre publics dans le quartier. Elle estime que le Maire n'avait alors pas porté suffisamment d'attention à ces différents sujets.

Elle indique que le vœu déposé vise à :

- demander que la lumière soit faite sur les événements du 26 février ;
- attirer l'attention sur la nécessité de prendre des mesures destinées à assurer la sécurité des habitants et de l'ensemble des usagers du quartier ;
- faire fonctionner le numéro d'information de l'association GAIA, par la mise en œuvre de mesures concrètes et rapides ;
- demander une réunion publique destinée à donner aux habitants toutes les informations sur la question et sur les mesures destinées à rétablir la tranquillité du quartier.

**M. BRIBARD** estime nécessaire de donner toutes les informations utiles sur l'incident du 26 février. Il signale qu'une bagarre a commencé aux alentours de 15 heures entre deux personnes présentes dans la salle d'attente, pour un prétexte de vol sur l'une d'elles. Le vigile est intervenu pour tenter d'apaiser la situation. Durant de longues minutes, ces personnes ont discuté dans la cour intérieure. Les esprits semblant s'être apaisés, les protagonistes se sont éloignés à l'extérieur. Dès après leur sortie, à 15 h 15, les deux personnes se sont à nouveau confrontées l'une à l'autre, rapidement aidées en cela par des amis présents à proximité. Une

bagarre collective a éclaté dans la rue. À 15 h 40, la police a reçu un appel téléphonique signalant la bagarre. Deux minutes après, une patrouille de la BST, présente sur le boulevard de la Chapelle, est arrivée sur place. Les protagonistes sont tous partis. L'équipe GAIA a alors décidé de fermer la salle pour la journée. Deux équipes de deux personnes ont immédiatement sillonné le quartier, l'une jusqu'à 20 heures, et l'autre jusqu'à 22 heures. Elles ont discuté avec les usagers, les habitants, et elles ont récupéré 10 seringues. Le commissaire a demandé à une équipe de police de faire le tour des immeubles et des porches pour éviter que ne s'y organisent des consommations.

Le lendemain, les deux personnes à l'origine de la rixe sont venues normalement à la salle. Elles n'étaient pas blessées, sauf quelques légères contusions. L'événement n'a fait l'objet d'aucun blessé et aucune situation médicale n'a été signalée. Les deux protagonistes se sont excusés des actes de la veille auprès de l'équipe de GAIA. Il leur a été évidemment rappelé le règlement intérieur de l'espace GAIA et la prohibition de toute violence. Les deux personnes ont été chacune sanctionnées de plusieurs semaines d'interdiction de venir à la salle.

M. BRIBARD souligne le professionnalisme de la police dans cette affaire de bagarre de rue. Il rappelle à cette occasion que les bagarres de rue ont lieu également à d'autres endroits de la ville.

Il souligne aussi le professionnalisme de l'équipe de GAIA, son sens des responsabilités, au travers de différentes mesures prises : sanctions, fermeture de la salle le dimanche. Un cadre de travail précis a été rappelé à tous avec force et dialogue. Des usagers ont cherché à faire respecter l'ordre.

Il signale que des points d'amélioration ont été récemment décidés. Ainsi, un travail est engagé pour améliorer l'accueil téléphonique. Le 17 doit être appelé dans ce type de situation. M. BRIBARD estime que poster des photos sur les réseaux sociaux ne sert à rien, à part créer de l'incompréhension et de la tension, et susciter parfois des récupérations politiciennes qui ne sont pas dignes du sujet. Il signale que la ligne téléphonique de l'espace GAIA est opérationnelle aux heures d'ouverture, de 13 h 30 à 20 h 30 tous les jours de l'année. En dehors de ces heures, il suffit de laisser un message sur le répondeur, et des interventions ou des contacts ont lieu rapidement. Le jour des faits, après avoir géré la fermeture de la salle, le départ des usagers, et tenu un moment de débriefing, l'équipe de GAIA a répondu au téléphone, et toutes les personnes ayant laissé un message ont été rappelées. Les membres de la maraude se sont rendus également le matin au contact des riverains.

Il précise qu'une discussion aura lieu entre la Mairie, GAIA et le commissariat sur la visibilité de la présence policière, car, si elle est manifeste, elle n'est cependant pas perçue ainsi par les habitants et les commerçants.

Le comité de voisinage – où M. BRIBARD constate la présence assidue de Mme PAWLIK, ce dont il la remercie – aura lieu prochainement. Cette réunion sera l'occasion d'évoquer les faits. M. BRIBARD recevra par ailleurs les riverains auteurs d'une récente lettre ouverte exposant divers éléments complémentaires à l'incident du 26 février, et sur lesquels il pourra discuter avec eux. Il indique les avoir reçus après les faits et qu'il les rencontrera à nouveau dans les prochains jours.

Rappelant que le comité de voisinage constitue une instance de partage, de mise en commun, de propositions et de discussion sur d'éventuels ajustements, il considère qu'une éventuelle décision de mise en place d'une réunion publique n'est pas justifiée. Le comité de voisinage se réunit tous les deux mois.

Il rappelle que le projet d'installer une salle de consommation à moindres risques répond à des objectifs de santé publique et d'accompagnement des toxicomanes dans un parcours visant à les amener à se défaire de l'usage de drogues. Il plaide pour le soutien des différents acteurs publics vis-à-vis de ces structures.

Au vu des éléments communiqués, il propose que le vœu déposé par les élus Les Républicains soit rejeté.

**M. RAIFAUD** remercie M. BRIBARD pour la précision des éléments d'information transmis.

Il rappelle qu'il n'a jamais été dit que la salle serait la solution à toutes les difficultés.

Il ajoute que diverses évolutions dans l'organisation et le fonctionnement de la structure peuvent être évoquées, comme le renforcement de la médiation, les horaires d'ouverture, etc.

**Mme PAWLIK** indique que son opposition au principe de la création d'une salle de consommation à moindres risques n'a jamais varié. Elle en souhaite la fermeture.

Elle refuse une analyse qui indiquerait que les publications sur les réseaux sociaux seraient à l'origine des tensions. Elle affirme que la situation vécue actuellement crée des tensions et qu'il ne faut pas chercher à inverser les causes.

Elle estime que GAIA aurait pu retarder son *débriefing* avec les membres de l'équipe pour le placer après l'action visant à contacter et à rassurer les riverains, qui étaient en attente de ce contact. Elle évoquera ce point en comité de voisinage.

Elle fait remarquer que l'argument lié à l'existence de réunions périodiques du comité de voisinage ne constitue pas un obstacle à la tenue d'une réunion publique. Au sein du comité, deux voix s'expriment différemment par rapport à celles des autres membres présents. La réunion publique permettrait d'ouvrir l'expression à un plus grand champ d'interlocuteurs, pour se faire une idée des réactions suscitées dans l'environnement de la salle.

Elle souligne que la réponse de M. BRIBARD était insuffisamment concrète sur les propositions pouvant être apportées face aux besoins des riverains en matière de sécurité et de tranquillité dans le quartier.

**M. RAIFAUD** indique que le climat de tension décrit par Mme PAWLIK n'est pas palpable et que la mise en place de la salle de consommation a conduit à améliorer la situation précédemment constatée tant en matière de santé publique qu'en matière de tranquillité publique. Les contacts sont renforcés avec la police. Par ailleurs, la prochaine réunion du

comité de pilotage sera l'occasion d'aborder les problèmes posés et les perspectives d'évolution.

*Le vœu est rejeté (deux votes pour et une abstention).*

### **Vœu déposé par les élus Les Républicains concernant l'église Saint-Laurent**

**M. SCHOUTETEN** indique que le vœu vise à appuyer la valorisation d'un élément important du patrimoine de la Ville et de l'arrondissement à savoir l'église Saint-Laurent. La réfection de la façade est prévue. Cependant, la réfection de la grille et l'ouverture plus large de l'édifice auraient le mérite de valoriser davantage ce monument vis-à-vis des passants.

**M. FÉRAUD** estime qu'il faut être rigoureux dans les relations avec l'Exécutif parisien sur la question de la rénovation des édifices culturels. Sur le budget 2017, la Ville de Paris a voté en faveur de l'investissement de 5,7 M€ pour la rénovation des édifices culturels du 10<sup>e</sup> arrondissement. 4 M€ seront consacrés à la réfection de la toiture de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans le cadre du Plan Églises et 1,7 M€, hors Plan Églises, à la rénovation de la toiture et de la façade de l'église Saint-Martin-des-Champs.

Il ajoute que l'église Saint-Laurent a bénéficié de beaucoup de travaux ces dernières années. La toiture a ainsi été refaite lors du mandat précédent. Par ailleurs, un montant de 325 000 euros a été attribué aux églises du 10<sup>e</sup> arrondissement en 2015 et 2016, dont 250 000 euros ont été consacrés à l'église Saint-Laurent. Cette somme a permis de repeindre la grille, de restaurer la porte de l'église et de réaliser des travaux sur l'orgue de l'église.

S'il souhaite aussi que les travaux de rénovation de Saint-Laurent se poursuivent, M. FÉRAUD signale que la Mairie du 10<sup>e</sup> peut difficilement porter une démarche ne prenant pas suffisamment en compte les aspects liés à une programmation budgétaire d'ensemble.

**M. SCHOUTETEN** précise qu'outre une question de valorisation de patrimoine, la sécurité du public est en jeu, du fait de la dégradation de la façade de l'église.

**M. FÉRAUD** signale que la pose de filet garantit la sécurité des passants.

*Le vœu est rejeté (3 votes pour).*

L'ordre du jour étant épuisé, M. FÉRAUD clôt la séance.

*La séance est levée à 22 h 47.*